



Procédure contestation d'un licenciement

Par **loulla**, le **20/07/2015** à **14:31**

Bonjour,

Je veux contester mon licenciement auprès des prudhommes. Je me retrouve sans travail du jour au lendemain (mon employeur m'avait dit qu'elle m'embaucherait en Août et pour l'année scolaire 2015-2016) or je suis au chômage depuis juillet.

Elle m'a dispensée de faire mon préavis mais payé sur une base horaire d'un nombre d'heures qui ne correspond pas à ce que je faisais (il me manque 12h). Bref, c'est un exemple de petites choses que j'ai envie de dénoncer. Le plus important pour moi c'est que les prudhommes lui rappelle qu'on ne peut pas embaucher les gens et les licencier selon son humeur du jour. Ma question : quelle est la procédure pour contester ce licenciement ? Le temps que j'ai pour monter un dossier, à qui je l'adresse, comment cela se compose-t-il ? Les pièces à donner, type de courrier à faire,...

Merci pour vos éclairages.

Bien cordialement

Par **P.M.**, le **20/07/2015** à **17:51**

Bonjour,

Je vous propose [ce dossier](#)...